

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 12 SEPTEMBRE 2011

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 12 septembre 2011 à 20h00.**

## **SONT PRÉSENTS :**

Mme Georgette Critchley, mairesse  
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
Mme Julie Bouchard, conseillère  
  
M<sup>me</sup> Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 6 citoyens

### **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

### **11-09-150**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour ;  
Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert  
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance ;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

### **11-09-151**

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

**11-09-152**

## **5. Virement du fonds d'administration vers le fonds de roulement**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 07-11-274 pour la construction du garage municipal, stipulait d'employer le fonds de roulement au montant de 75 000 \$ en prévoyant de le reconstituer dans les (5) années suivantes, par des tranches de 15 000 \$ par année ;

CONSIDÉRANT que l'année 2011 est la quatrième tranche de 15 000 \$ à remettre dans le fonds de roulement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'effectuer un virement de 15 000 \$ du fonds d'administration vers le fonds de roulement par un placement d'épargne rachetable en tout temps;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer les effets bancaires nécessaires pour ladite transaction, s'il y a lieu.

**11-09-153**

## **6. Déneigement des bornes-fontaines – Automne 2011 et hiver 2012**

CONSIDÉRANT que durant la saison hivernale, les chutes de neige accumulées, peuvent rendre inaccessibles l'utilisation des bornes-fontaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RETENIR les services de monsieur Gérard Dufault pour le déneigement des bornes-fontaines de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

DE PAYER un montant forfaitaire de 200,00 \$ sans taxes, pour la saison hivernale 2011-2012 et ce, à la demande de l'inspecteur monsieur Marcel Niquet à chaque fois qu'il y aura nécessité ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-330-01-443 « Déneigement Bornes-fontaines » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**11-09-154**

## **7. Déneigement de l'édifice municipal – Galeries et trottoirs – Automne 2011 et hiver 2012**

CONSIDÉRANT que les galeries et trottoirs de l'édifice municipal doivent être dégagés à la suite de précipitations de neige ou de poudrerie;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que monsieur Richard Sayer offre ses services pour un montant de 500,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de monsieur Richard Sayer pour le déneigement des galeries et trottoirs de l'édifice municipal pour la saison 2011-2012 ;

DE PAYER le montant de 500,00 \$ en trois versements soit, 150,00 \$ en janvier, 150,00 \$ en février et 200,00 \$ en mars 2012;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense au budget 2012 ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-443 « Déneigement – Adm » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**11-09-155**

## **8. Demande de soumissions – Déneigement des stationnements des édifices municipaux**

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement des stationnements d'édifices municipaux s'est terminé au printemps 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'INVITER la Ferme Gamelin (Jean-Noël Gamelin), Yvon Gamelin et Gérard Dufault à soumissionner pour le déneigement des stationnements des édifices municipaux suivants :

- 400, rue Notre-Dame (édifice municipal)
- 478, rue Notre-Dame (garage municipal)
- 480, rue Notre-Dame (bibliothèque)
- 10, rue du Centre-communautaire (centre communautaire)
- 16, rang de la Grande-Terre (usine d'épuration et chemin d'accès)
- Poste de pompage Grande-Terre (en biais avec le chemin de l'usine)
- Poste de pompage Grande-Terre (en bas de la côte près du 57)

QUE les soumissions devront être complétées pour une période d'un an, deux ans et trois ans ainsi qu'en spécifiant le prix pour chacun des édifices (formule annexée) ;

D'EXIGER des soumissionnaires le respect des garanties et des clauses administratives incluses dans l'avis aux soumissionnaires ;

DE FIXER l'heure de tombée des soumissions à 15h00, mercredi le 05 octobre 2011, pour être ouvertes publiquement à la même heure et considérées à la séance régulière tenue le mardi 11 octobre 2011, à la salle du conseil municipal située au 400, rue Notre-Dame à compter de 20 heures.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## DÉPÔT

### 9. Dépôt du rapport d'indicateurs de gestion 2010

Le rapport des indicateurs de gestion 2010 est déposé conformément à la loi et sera transmis électroniquement au MAMROT. Une copie sera également disponible au bureau pour toute personne qui désire consulter ledit rapport.

## 11-09-156

### 10. Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de contribution 2011

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie / Centre-du-Québec est présente sur notre territoire et sollicite une aide financière afin de poursuivre leur travail auprès des moins nantis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec la somme de 125,00 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## 11-09-157

### 11. La Grande Tablée des Oies – Achat d'un billet pour représenter la municipalité

CONSIDÉRANT que La Grande tablée des Oies ont envoyé une invitation pour leur souper annuel ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise madame Georgette Critchley à représenter la municipalité pour ce souper ;

CONSIDÉRANT que le coût du billet est de 90,00 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER un paiement de 90,00 \$ à La Grande Tablée des Oies ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-110-01-310 « Déplacements du conseil » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## 11-09-158

### 12. Office de tourisme de Nicolet-Yamaska – Plan de partenariat 2012-2013

CONSIDÉRANT que l'Office de tourisme de Nicolet-Yamaska propose un plan de partenariat pour une période de deux ans, soit 2012-2013 ;

CONSIDÉRANT que le coût pour le plan partenaire est de 830 \$ pour deux ans et que le coût pour la publicité sur la carte touristique et réseau cyclable est de 300 \$ également pour deux ans, le tout plus les taxes applicables (1 130 \$ au total avant taxes) ;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la facturation sera effectuée à chaque année pour un montant de 565 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense au coût total de 1 130 \$, pour une période de deux ans, soit un montant à payer de 565 \$ pour 2011 et 565 \$ pour 2012, le tout plus les taxes applicables ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**11-09-159**

## **13. Modification de la résolution 11-07-136 concernant la vente d'un terrain sur la rue Notre-Dame – Mme Vasilias Panagiotoglou**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 11-07-136 doit être modifiée, afin de permettre la vente du terrain portant le matricule 5603-22-9197 seulement à madame Vasilias Panagiotoglou, unique propriétaire du terrain adjacent ;

CONSIDÉRANT que M. Yanick Lafond n'est pas officiellement copropriétaire avec Mme Vasilias Panagiotoglou ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal vend seulement à madame Vasilias Panagiotoglou, le terrain portant le matricule 5603-22-9197 au montant de 1000 \$ et ce, aux mêmes conditions spécifiées dans la résolution 11-07-136 ;

QUE la résolution numéro 11-07-136 est valable pour toutes les autres conditions et autorisations mentionnées.

**11-09-160**

## **14. Gestion C.C. Svekolkine – Lavage des vitres de l'édifice municipal**

CONSIDÉRANT que Gestion C.C. Svekolkine offre ses services pour le lavage complet des vitres de l'édifice municipal au montant de 550 \$ sans taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d'immeuble » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

11-09-161

## **15. Le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu – Demande d’autorisation pour un changement de parcours de sentiers**

CONSIDÉRANT que le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu demande l’autorisation pour le changement de parcours de leurs sentiers dû à la construction du nouveau pont David-Laperrière ;

CONSIDÉRANT qu’il suggère de circuler sur l’accotement de la route 132 à partir du motel le Villageois jusqu’au pont ;

CONSIDÉRANT que le club devra également demander une autorisation au ministère des transports afin de s’assurer d’une signalisation adéquate pour la sécurité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER le passage des VTT pour le nouveau parcours suggéré conditionnellement à l’accord du ministère des transports et au respect de leurs exigences ;

D’ACHEMINER une copie de la présente résolution au club VTT pour le suivi de leurs démarches.

11-09-162

## **16. DESSAU – Demande de changement d’ingénieur pour les projets futurs**

CONSIDÉRANT que la municipalité a habituellement M. René Gervais comme ingénieur de la firme DESSAU pour la réalisation de ses projets ;

CONSIDÉRANT que M. Gervais bénéficie actuellement de plusieurs semaines de vacances reliées à un genre de préretraite et que sa disponibilité est moindre ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire un nouvel ingénieur pour les futurs projets, afin de s’acclimater avec un autre employé de la firme, avant le départ permanent (retraite définitive) de M. Gervais ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà bénéficié des services de l’ingénieur M. Yannick Rouette et notamment dans un mandat de M. René Gervais ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité demande l’ingénieur M. Yannick Rouette pour les futurs projets ;

D’ACHEMINER une copie de la présente résolution à M. Jean Lambert, directeur du département de Trois-Rivières pour DESSAU.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

11-09-163

## 17. Propriété du 500, Pointe-du-Nord-Est de Mme Jeannine Lussier – Consentement au retrait et cession de droit

CONSIDÉRANT que la présente résolution concerne l'immeuble appartenant à madame Jeannine Lussier, soit le matricule 4705-60-1777, aujourd'hui faisant partie de la Municipalité de Yamaska, soit :

Une portion de terre autrefois située en la Municipalité de Saint-François-du-Lac, et aujourd'hui située en la Municipalité de Yamaska et décrite comme suit : Une partie du lot originaire numéro huit cent trente-trois (Partie 833), du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-François-du-Lac, circonscription foncière de Nicolet et mesurant environ soixante cinq pieds (65 pieds) de largeur, sur la profondeur qu'il y a du chemin de passage (rang de la Pointe-du-Nord-Est) et incluant ce passage à la Rivière Yamaska. Bornée d'un côté ou vers le nord par le lot 833-1, en profondeur ou vers l'ouest par la Rivière Yamaska, d'un côté ou vers le sud ainsi qu'en front par partie résiduaire du lot concerné (Partie 833). Le tout avec bâtisse dessus construite circonstances et dépendances portant l'adresse civique 500, rang de la Pointe-du-Nord-Est à Yamaska, province de Québec, J0G 1X0.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Saint-François-du-Lac, a, par l'intermédiaire de la Corporation du comté de Yamaska fait procéder à un préavis pour défaut du paiement des impôts fonciers déposé au bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Yamaska, le 10 janvier 1974 sous le numéro 429 ;

CONSIDÉRANT que la Corporation du comté de Yamaska a procédé à la vente et produit la liste des immeubles vendus pour défaut du paiement des taxes, laquelle a été déposée audit bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Yamaska, le 20 mars 1974 sous le numéro 431 ;

CONSIDÉRANT que l'immeuble a été adjugé à la Municipalité de la Paroisse de Saint-François-du-Lac, tel qu'en font foi lesdits documents ;

CONSIDÉRANT que Jeannine Lussier a toujours depuis lesdits actes payés à la municipalité, ses impositions foncières ;

CONSIDÉRANT que le titre de propriété dudit immeuble appartenant à madame Jeannine Lussier est affecté par l'inscription desdits préavis et adjudication ;

CONSIDÉRANT que le retrait de l'immeuble objet des présentes a été exécuté par Jeannine Lussier et ce dans les deux (2) ans qui ont suivi le jour de l'adjudication, mais que ce retrait n'a pas fait l'objet d'une inscription au bureau de la publicité des droits tel que requis ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est aux droits de la Municipalité de la Paroisse de Saint-François-du-Lac, suite au regroupement du Village et de la Paroisse de Saint-François-du-Lac, suivant décret émis par le Gouvernement du Québec portant le numéro 1655-97, en date du dix-sept décembre de l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (17/12/1997) émis en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) et publié dans la Gazette officielle du Québec, le trente et un décembre de l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (31/12/1997) (129<sup>e</sup> année, numéro 55 Partie2) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac cède à ladite Jeannine Lussier, tous les droits titres et intérêts qu'elle détient dans ledit immeuble, le tout afin de régulariser son titre de propriété ;

QUE madame Georgette Critchley, mairesse et madame Peggy Péloquin, directrice générale et secrétaire trésorière ou madame Hélène Latraverse, adjointe, soient autorisées à mandater toute personne ou tout organisme nécessaire à l'exécution des présentes ;

D'AUTORISER les personnes nommées ci haut à signer pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à la complète exécution de la présente résolution (acte de retrait, acte de vente définitive, acte de cession ou autres).

**11-09-164**

## **18. Adoption du règlement numéro 06-2011 relatif à la taxation du cours d'eau Maclure**

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite de nettoyage du cours d'eau Maclure a été déposé à la Municipalité de Saint-François-du-Lac ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a transmis cette demande de nettoyage à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la compétence de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que les coûts techniques, administratifs et d'entretien sont maintenant assumés par la MRC de Nicolet-Yamaska, soit un montant de 1 306,01 \$, pour le cours d'eau Maclure ;

CONSIDÉRANT par contre que le coût des travaux portant sur une infrastructure ou un ouvrage qui n'appartient pas à la MRC de Nicolet-Yamaska est assumé par le propriétaire de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska nous demande de payer la facture desdits travaux au montant de 73,49 \$ et, qui devra par la suite, être payé par les contribuables ayant bénéficiés de ces services ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a annexé à la facture le tableau de répartition des coûts par propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès des propriétaires concernés sous forme d'un règlement de taxation ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 15 août 2011, par le conseiller Réjean Gamelin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit à savoir :

### **Article 1**

Le conseil décrète les travaux de nettoyage du cours d'eau Maclure pour une dépense de 73,49 \$.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## Article 2

Le conseil décrète que le coût de ces travaux sera réparti selon les matériaux utilisés pour chacune des propriétés détaillée ci-après et que les personnes mentionnés seront et sont par le présent règlement assujetties aux travaux et que les coûts desdits travaux seront recouvrables en la manière prévue au code municipal pour le recouvrement des taxes municipales.

**Voir le tableau de répartition en annexe.**

## Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Une demande de dispense de lecture a été demandée puisqu'une copie du projet de règlement a été remise au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement à tous les membres du conseil.

**11-09-165**

### **19. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Nicolas Cossette et madame Marie-Ève Couture**

CONSIDÉRANT que monsieur Nicolas Cossette et madame Marie-Ève Couture demande une dérogation mineure afin de faire accepter, pour une hauteur de garage projetée, une hauteur de 18 pieds alors que la norme est de 15 pieds ;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 370-13 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac ;

CONSIDÉRANT que les raisons principales à cette demande sont l'uniformité architecturale et le respect des pentes standard du toit par rapport à la largeur du bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'accorder la demande de dérogation mineure telle que présentée par monsieur Nicolas Cossette et madame Marie-Ève Couture et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

**11-09-166**

### **20. Journal L'Annonneur – Espace publicitaire dans le cahier affaires pour le Bas Saint-François**

CONSIDÉRANT que le Journal L'Annonneur va publier un cahier Affaires pour le Bas St-François dans l'édition du 21 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que cet espace publicitaire de la grandeur d'une carte d'affaire en couleur est au coût de 65 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

11-09-167

## 21. OMH – Adoption des états financiers au 31 décembre 2010 – Régularisation du déficit de 2010 et paiement du déficit prévu de 2011

CONSIDÉRANT que le rapport comptable démontrant la situation financière et le résultat des opérations a été dressé par la firme «Raymond Chabot Grant Thornton» pour la période se terminant au 31 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que le rapport indique que l'OMH doit nous retourner un montant de 8 305 \$ pour les exercices financiers antérieurs des résidences, soit 6 575 \$ pour la résidence Bruyère et 1 730 \$ pour la résidence Lassiseraye ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit payer le 10 % du déficit approuvé de 2011 et qu'il représente 5 164 \$ pour la résidence Bruyère et 3 611 \$ pour la résidence Lassiseraye ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le rapport financier 2010 de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac tel que présenté ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 01-233-90-000 «Revenus Autres» le remboursement de la somme de 8 305 \$ par l'Office Municipal d'Habitation concernant les deux résidences ;

DE PAYER un montant de 5 164 \$ à la résidence Bruyère représentant le 10 % de déficit approuvé pour l'année 2011 ;

DE PAYER un montant de 3 611 \$ à la résidence Lassiseraye représentant le 10 % de déficit approuvé pour l'année 2011 ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-520-02-960 « Déficit OMH Bruyère » et 02-520-01-960 « Déficit OMH Lassiseraye » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-09-168

## 22. Jeunesse, j'écoute – Contribution financière

CONSIDÉRANT que Jeunesse, j'écoute demande un don afin de permettre aux intervenants professionnels de répondre à plusieurs jeunes du Centre du Québec ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire apporter un soutien auprès des jeunes ébranlés psychologiquement et pour la même somme que l'an passé, soit 150 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## AVIS

### **23. Avis de motion – Règlement 07-2011 modifiant l'article 3 du règlement numéro 19-98 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils**

Le conseiller Jean-Louis Lambert, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, le règlement numéro 07-2011 modifiant l'article 3 du règlement numéro 19-98 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera présentée à cet effet, au moins deux jours avant son adoption.

Une copie du projet sera remise aux membres du conseil.

## AVIS

### **24. Avis de motion – Règlement 08-2011 relatif à la taxation du cours d'eau Gill branche 11**

La conseillère Julie Bouchard, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, le règlement numéro 08-2011 relatif à la taxation du cours d'eau Gill branche 11.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera présentée à cet effet, au moins deux jours avant son adoption.

Une copie du projet sera remise aux membres du conseil.

## 11-09-169

### **25. Pavage rue Leblanc – Insatisfaction au niveau de la surveillance effectuée par la firme DESSAU**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac est insatisfaite au niveau de la surveillance pour les travaux de pavage de la rue Leblanc ;

CONSIDÉRANT que le manque de disponibilité d'ingénieurs et de techniciens en surveillance, occasionne un manque d'attention et de suivi pour les travaux, ainsi qu'une plus grande marge d'erreurs effectuées par les entrepreneurs et qui sont difficilement corrigibles après coups ;

CONSIDÉRANT que les erreurs soulevées font souvent l'objet d'une demande de correction envers l'entrepreneur, mais qu'une telle situation nous donne néanmoins un moins bon résultat final ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit déboursier quand même le montant du contrat adjudgé, et même plus, étant donné une directive de changement et que le résultat final ne démontre vraiment pas l'état de la chaussée envisagée pour la dépense autorisée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac démontre son insatisfaction et demande une analyse de ce dossier par la firme DESSAU ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à M. Jean Lambert, directeur du département de Trois-Rivières pour DESSAU.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## 26. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

## 27. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

## 28. RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Julie Bouchard donne rapport de son comité respectif, soit, la coopérative de santé.

11-09-170

## 29. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2011

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
2719	Accommodeur St-François (Essence camion - Août)	340.05
2720	Alain Traversy (Réparation remorque)	136.71
2721	Alarme 2200 (Surveillance centre communautaire 1 an)	165.19
2722	Beauchemin Marcel (Réparation chaloupe - usine)	200.00
2723	Bell Canada (Téléphones édifices - Septembre 2011)	650.56
2724	BPN Environnement (Location 2 Toilettes 1 juil. au 1 août 11)	300.76
2725	Buroplus (Fournitures de bureau)	296.41
2726	Chagnon Jacques (CCU 08 septembre 2011 - 1 dossier)	30.00
2727	Critchley Georgette (Frais Salle Germain Nadeau CCU)	69.96
2728	Emco Ltée (Tuyau d'aqueduc)	2 941.67
2729	Entreprises Alain Bélanger (Fauchage 2e coupe et surplus)	4 664.09
2730	Entreprises Clément Forcier inc. (Loc. machinerie et pierres)	1 976.61
2731	Entreprises Cournoyer asphalte ltée (Rapiéçage asphalte)	5 215.09
2732	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Entretien luminaires)	730.42
2733	Équipement Raydan (Location équipements)	34.86
2734	Fonds de l'information sur le territoire (Avis mutation - Août)	30.00
2735	Gamelin Réjean (CCU 08 septembre 2011 - 1 dossier)	30.00
2736	Gouin Guy (CCU 08 septembre 2011 - 1 dossier)	30.00
2737	Groupe Cevac (Ent. climatisation - Ctr comm. et au 400 N-D)	347.02
2738	Hydro-Québec (Eclairage public)	887.76
2739	Laboratoire d'Environnement SM (Analyse d'eau usée - Août)	143.54
2740	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	258.98
2741	LD construction (Réparation garage municipal)	284.81
2742	Morvan Jacques (CCU 08 septembre 2011 - 1 dossier)	30.00
2743	MRC de Nicolet-Yamaska (Cours d'eau)	1 930.91
2744	Niquet Marcel (Déplacement local et CCU - 1 dossier)	530.00
2745	Noel Rochette & fils inc. (Vérif. panneau poste principal)	1 236.09
2746	Paquet Nancy (Remboursement Laneuville Mikael et Ariane)	162.50
2747	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	313.51

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

2748	Péloquin Peggy (CCU 08 septembre 2011 - 1 dossier)	30.00
2749	Plante Yves (CCU 08 septembre 2011 - 1 dossier)	30.00
2750	Régie Incendie Pierreville-St-François-du-Lac (325 Lachapel.)	852.77
2751	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau 12 juin au 05 septembre 2011)	38 466.12
2752	Sayer Richard (Entretien ménager - Août)	303.00
2753	Solutions Zen Média (2e versement transfert des données)	854.44
2754	Tougas Isabelle (Remboursement pour Gratton Laurie)	100.00
2755	Vitrierie H.G. Coté Ltée (Vitre bibliothèque)	450.00
2756	Piché Paul (Salaire inspection chiens+cellulaire – Sept. 2011)	145.00
2757	Régie intermunicipale gestion des déchets (Septembre 2011)	12 540.58
2758	Industrielle Alliance assurance collective (Septembre 2011)	1 882.12
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>79 621.53</b>

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEUR	MONTANT
2707	ADMQ - (Colloque 2011)	200.00
2708	Noël Rochette & fils inc.(Déflecteurs pour stations)	4 217.50
2709	Entreprises Clément Forcier inc. (Les) (Location machinerie)	4 910.17
2710	Buffet St-François (Inauguration Salle Germain Nadeau)	198.60
2711	Graffik Art (Livret pour inauguration salle Germain Nadeau)	56.96
2712	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Août)	62.70
2713	Micro-Experts (Soutien Informatique)	34.18
2714	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Août 2011)	1 739.64
2715	Hydro-Québec (Eclairage public et édifices - Août)	4 568.73
2716	Ministère du Revenu du Québec (DASP - Août 2011)	5 636.13
2717	Receveur Général du Canada (DASF - Août 2011)	2 153.04
2718	Financière Banque Nationale (Prêt Égout M-V et Rte 143)	7 963.41
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>31 741.06</b>

### DÉBOURSÉS AOÛT 2011

Salaires août 2011	23 716.31
Remb.Intérêt+Capital Paroisse (Égout Lacharité) 02-95 prêt 3	4 903.00
Remb.Intérêt+Capital Paroisse (Aqueduc Mibert) 12-93 prêt 5	5 201.59
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>	<b>33 820.90</b>

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard  
Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2011 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2011 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## 30. Période de questions

- Point 13 – Vente de terrain rue Notre-Dame
- Point 23 – Règlement concernant la circulation des camions

## 31. Conclusion

11-09-171

## 32. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h30.

---

*Georgette Critchley*  
Mairesse

---

*Peggy Péloquin*  
Secrétaire-trésorière